

Digue du palud du Curnic – Dig nevez palud Kurnig

Compte rendu des travaux de réparation réalisés sur la digue du Curnic au mois de novembre 2017

Janvier 2018



Rentañ-kont al labourioù kempenn bet graet war dig Kurnig e miz du 2017

Miz genver 2018



Conservatoire
du littoral



Propriétaire - Perc'henn :
Conservatoire du Littoral

Gestionnaire exploitant – Strollegezh e karg :
Mairie de Guissény – Ti Kêr Gwiseni

Compte rendu des travaux de réparation réalisés sur la digue du Curnic au mois de novembre 2017. Janvier 2018.

Rentañ-kont al labourioù kempenn bet graet war dig Kurnig e miz du 2017. Miz genver 2017.

Rédaction / *Skrivet gant* :

Nicolas LONCLE

chargé de mission Natura 2000 et garde du littoral, Mairie de Guissény

kargad a gefridi Natura 2000 ha gard an aod, Ti-Kêr Gwiseni

guisseny.n2000@gmail.com tel./Pgz : 02 98 25 69 57 – 06 86 72 16 88

Coordonnées Mairie de Guissény / *Mont e darempred gant Ti-Kêr Gwiseni*

mairie.guisseny@wanadoo.fr tel./Pgz : 02 98 25 61 07 Fax/Faks: 02 98 25 69 69

Table des matières

I - Campagne de travaux de restauration de la digue du polder.....	5
Contexte des travaux.....	5
Maîtrise d'œuvre.....	5
Entreprise prestataire.....	5
Montant des travaux.....	5
Définition des travaux à réaliser.....	5
Dates de réalisation des travaux.....	6
Cadre réglementaire.....	6
II - Travaux réalisés.....	6
Types de travaux par secteurs.....	6
Écluse.....	6
Épi.....	6
Dune entre écluse et épi.....	6
Parement mer.....	6
Synthèse des anomalies corrigées.....	6
Cartographie des travaux.....	6
Situation globale de la digue après travaux.....	6
Travaux non réalisés ou supplémentaires.....	6
Détails sur les principaux travaux.....	7
Réfection du mur et arase.....	7
Tronçon ParMer_020-030.....	7
III - Travaux complémentaires à envisager.....	13
IV - Couverture médiatique des travaux.....	13
Annexe II - Arrêté préfectoral portant autorisation de circulation sur l'estran.....	31
Annexe III - Planches photographiques de suivis des anomalies (localisées et codées) avec nouveau référentiel photographique.....	32

I - Campagne de travaux de restauration de la digue du polder

Contexte des travaux

La précédente campagne de travaux datait de septembre 2015. Côté mer, il s'agissait de réparer des défauts de petite taille, correspondant généralement à un à trois blocs contigus manquants dont notamment de nombreux défauts au niveau de l'arase. Il s'agissait également de poursuivre l'arase au sud côté mer. Côté terre, il s'agissait de corriger les principaux défauts observés dès la visite de 2012.

La campagne de 2017 était moins conséquente. Les principaux travaux consistaient à reprendre le mur côté mer sur un peu moins de cinq mètres au niveau du tronçon ParMer_020-030 à la jonction avec l'enrochement réalisé en 2014. Les autres travaux consistaient à réparer une soixantaine de défauts de petite taille, correspondant généralement à un à trois blocs contigus manquants et survenus depuis 2 ans.

La nécessité de ces travaux avait notamment été soulignée dans le rapport de visite technique approfondie (VTA) réalisé par le Bureau d'études SUEZ environnement en 2016, pour le compte du Conservatoire du Littoral.

Maîtrise d'œuvre

Ce marché de travaux a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage et d'œuvre du Conservatoire du Littoral ; dans la pratique, dans le cadre de la gestion déléguée des terrains du Conservatoire du Littoral, la mairie a réalisé l'assistance à maîtrise d'œuvre : définition des besoins et rédaction du cahier des charges, visite avec les entreprises, suivi des travaux.

Entreprise prestataire

L'entreprise générale de bâtiment GERVEZ basée à Guissény est l'entreprise qui a été retenue par le Conservatoire du Littoral suite la consultation lancée fin août 2017, à laquelle trois entreprises ont répondu. Un courrier avec le cahier des charges des travaux a été communiqué à toutes les entreprises de maçonnerie de la commune (Tableau 1) ; la consultation a également été diffusée sur le site internet www.guisseny.n2000.fr et sur le bulletin d'information municipal.

Tableau 1 : Liste des entreprises consultées par courrier et offres reçues.

Entreprises consultées	Montant des offres reçues	Offre retenue
AICI Alain	/	
BABET Gérard	/	
BERNARD Christian	/	
BIANEIS Jean-Michel	/	
BIHAN-POUDEC Bernard	4 299,00 € HT	/
BIHAN-POUDEC Romain	4 299,00 € HT	/
Constructions GERVEZ	2 540,00 € HT	2 540,00 € HT
GUILLERM Thierry	/	

Montant des travaux

Le montant des travaux est de 2 540 € HT soit 3 048 € TTC. La facture est présentée en Annexe I.

Définition des travaux à réaliser

La liste des travaux à réaliser par l'entreprise GERVEZ a été établie à partir du suivi des anomalies et dommages dans le cadre de la surveillance de la digue du Curnic. Un niveau de priorité est attribuée à chaque anomalie relevée. Les niveaux de priorité vont de Secondaire (2 niveaux : S2 et S1) à Prioritaire (4 niveaux : P3 à P0), S2 étant le niveau de priorité le plus faible et P0 le niveau le plus fort et qui correspondrait à une anomalie de type brèche ou quasi-brèche ; ce niveau n'a pas été atteint depuis la mise en place du suivi et il n'y a pas de trace historique d'une brèche dans l'ouvrage.

Aucun des dommages survenus depuis septembre 2015 n'a été classé dans la catégorie prioritaire. L'ensemble des anomalies était visé sans distinction du niveau de priorité.

Les anomalies à réparer étaient localisées sur des planches photographiques fournies à l'entreprise.

Dates de réalisation des travaux

Les travaux de maçonnerie ont été conduits entre le 17 et le 20 novembre 2017.

Cadre réglementaire

L'intervention a nécessité un arrêté de dérogation (Annexe II) pour la circulation avec engin motorisé sur le domaine public maritime. Cette demande d'autorisation était accompagnée d'une évaluation d'incidences au titre de Natura 2000.

II - Travaux réalisés

Types de travaux par secteurs

Écluse

Pas de travaux prévu.

Épi

Pas de travaux prévu.

Dune entre écluse et épi

Aucune intervention.

Parement mer

Les travaux ont été réalisés le long du parement mer. Trois types de travaux ont été conduits :

- **Reprise du mur**, à l'extrémité nord-ouest de la digue. Cette portion de mur dégradée était la "relique" du tronçon détruit en février 2014 par la tempête. Sa dégradation continue justifiait une reprise totale de la partie supérieure visible. Sur environ 5 m de long au niveau du tronçon ParMer_020-030.
- **Arase** à l'extrémité nord-est de la digue. L'arase en béton a été prolongée sur le tronçon ParMer_020-030 (environ 5 m), sur le tronçon de mur réparé.
- **Maçonnerie** (mortier, mortier et pierres) pour reboucher les trous de taille variable (d'un bloc absent à deux ou trois).

Synthèse des anomalies corrigées

La liste des anomalies et autres petits défauts réparés après les travaux est présentée dans le Tableau 3.

Cartographie des travaux

Les travaux réalisés côté mer font l'objet d'une cartographie localisant et caractérisant la totalité de ces travaux pour chaque tronçon de 10 mètres :

- **Anomalies répertoriées** réparées entre le 17 et le 21 novembre sur le parement aval (Figure 4)
- **Petits défauts non répertoriés** réparés entre le 17 et le 21 novembre sur le parement aval (Figure 5)

Situation globale de la digue après travaux

La situation globale de la digue après les travaux de novembre 2015 est présentée à la Figure 6 (page 11).

Côté mer, la situation est satisfaisante puisqu'il ne subsiste que cinq anomalies répertoriées, toutes secondaires, contre environ 65 anomalies avant travaux. Enfin, le mur a été repris et l'arase en béton a été prolongée sur environ cinq mètres au nord-ouest de la digue, ce qui constitue les travaux les plus importants pour cette campagne.

Suite à cette campagne de travaux, la digue peut donc être considérée dans un état global satisfaisant. Le référentiel photographique de la digue pour suivre les dommages a donc été refait pour prendre en compte ce meilleur état de la digue. Le précédent avait été établi le 28/10/2015.

Travaux non réalisés ou supplémentaires

Trois anomalies listées n'ont pas été réparées. Il s'agit d'anomalies localisées en pied de digue et non accessibles

car ensablées en tout ou partie au moment de la campagne de travaux. Deux autres petites anomalies, non relevées précédemment mais déjà présentes ont été par ailleurs relevées en décembre 2017 et figurent donc sur la Figure 6 ainsi que dans le Tableau 4.

A noter que suite aux travaux, une anomalie assez importante au niveau de l'arase, avait été oubliée (ParMer_180-190_20160222_b_bmg). Cet oubli a été signalé à l'entreprise GERVEZ le 30/11/2017 et l'entreprise a été réactive puisque la réparation était faite le 05/12/2017. L'entreprise a par ailleurs réparé des défauts mineurs non inventoriés (n=4).

Le Tableau 2 récapitule le nombre de défauts corrigés ou non par secteur au cours de cette campagne de novembre 2017.

Tableau 2 : Synthèse par secteur du nombre de défauts corrigés ou non.

			Réparation anomalies					
	nombre de réparations prévues réalisées	nombre de réparations prévues non réalisées	nombre de réparations non prévues mais réalisées sur anomalies inventoriées	nombre de réparations non prévues mais réalisées sur anomalies non inventoriées	Nombre total d'anomalies inventoriées réparées	Nombre total de réparations menées		
	prévue et réalisée	non réalisée	non prévue et réalisée	non inventoriée et réalisée	Somme 1	Somme 2		
Ecluse	TOTAL	Ecluse_TOTAL						
Epi	TOTAL	Epi_TOTAL						
Dune	TOTAL	Dune_TOTAL						
ParMer	TOTAL	ParMer_TOTAL	63	3	4	63	67	
ParTer	TOTAL	ParTer_TOTAL						
TOTAL	TOTAL	TOTAL	63	3	4	63	67	

Détails sur les principaux travaux

Seuls, les principaux travaux sont illustrés ici par des photographies. L'ensemble des corrections réalisées est indiqué sur des planches photographiques en Annexe III. Les planches présentent en haut les dommages tels qu'ils étaient localisés sur le précédent référentiel photographique, et en bas le repérage des réparations menées durant cette campagne sur le nouveau référentiel photographique.

Réfection du mur et arase

Tronçon ParMer_020-030

Les seuls travaux d'importance consistait en la réfection du mur et au prolongement de l'arase jusque l'enrochement réalisé en 2014 (Figures 1, 2, 3). Pour une photo de la situation précédent les travaux, se reporter à l'Annexe III.



Figure 2 : Vue du mur refait avant réalisation arase



Figure 1 : Travaux de préparation en cours



Figure 3 : Mur et arase terminés

Tableau 3. Liste des anomalies réparées lors de la campagne de travaux de novembre 2017

Secteur_digue	Troncon	ID_Troncon	Date_identification	Lettre_anomalie	Code_Type_anomalie	evolution_si_anomalie_plus_comptabilisée	Anomalie n'est plus comptabilisée	Date_nouvelle_anomalie_ou_reparation	Type_anomalie	ID_anomalie	Niveau_de_priorité	Statut_reparation	Date_reparation_definitive	Réalisation_reparation_par	précision_statut_reparation	Remarques_pour_travaux	Remarques_après_travaux
ParMer	480-490	ParMer_480-490	2013-11-05	a	bmm		x	2017-11-20	bloc manquant de taille moyenne (15 ≤ t < 30 cm)	ParMer_480-490_20131105_a_bmm	S1	réparé	2017-11-20	GERVEZ		pierre tombée en août	
ParMer	480-490	ParMer_480-490	2013-11-05	b	bmm		x	2017-11-20	bloc manquant de taille moyenne (15 ≤ t < 30 cm)	ParMer_480-490_20131105_b_bmm	S1	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	460-470	ParMer_460-470	2016-10-12	a	bim		x	2017-11-20	plusieurs blocs instables contigus (supérieur ou égal à 5)	ParMer_460-470_20161012_a_bim	S2	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	450-460	ParMer_450-460	2016-10-12	a	bmp		x	2017-11-20	bloc manquant de petite taille (< 15 cm)	ParMer_450-460_20161012_a_bmp	S1	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	390-400	ParMer_390-400	2016-02-22	a	bmng		x	2017-11-20	bloc manquant de grande taille (≥ 30 cm)	ParMer_390-400_20160222_a_bmng	S1	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	390-400	ParMer_390-400	2016-10-12	a	bmp		x	2017-11-20	bloc manquant de petite taille (< 15 cm)	ParMer_390-400_20161012_a_bmp	S2	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	390-400	ParMer_390-400	2013-11-05	a	bmm		x	2017-11-20	bloc manquant de taille moyenne (15 ≤ t < 30 cm)	ParMer_390-400_20131105_a_bmm	S1	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	390-400	ParMer_390-400	2013-11-05	e	bmp		x	2017-11-20	bloc manquant de petite taille (< 15 cm)	ParMer_390-400_20131105_e_bmp	S2	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	370-380	ParMer_370-380	2016-03-21	a	bmp		x	2017-11-20	bloc manquant de petite taille (< 15 cm)	ParMer_370-380_20160321_a_bmp	S1	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	370-380	ParMer_370-380	2013-11-05	a	bmp		x	2017-11-20	bloc manquant de petite taille (< 15 cm)	ParMer_370-380_20131105_a_bmp	S2	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	370-380	ParMer_370-380	2017-02-28	a	bmc5		x	2017-11-20	plusieurs blocs manquants contigus (supérieur ou égal à 5)	ParMer_370-380_20170228_a_bmc5	P3	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	360-370	ParMer_360-370	2017-02-28	a	bmp		x	2017-11-20	bloc manquant de petite taille (< 15 cm)	ParMer_360-370_20170228_a_bmp	S2	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	350-360	ParMer_350-360	2016-10-12	a	bmp		x	2017-11-20	bloc manquant de petite taille (< 15 cm)	ParMer_350-360_20161012_a_bmp	S1	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	350-360	ParMer_350-360	2017-01-16	a	bmm		x	2017-11-20	bloc manquant de taille moyenne (15 ≤ t < 30 cm)	ParMer_350-360_20170116_a_bmm	S1	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	350-360	ParMer_350-360	2016-10-12	b	bmc		x	2017-11-20	plusieurs blocs manquants contigus (moins de 5)	ParMer_350-360_20161012_b_bmc	S1	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	340-350	ParMer_340-350	2013-11-05	a	bmp		x	2017-11-20	bloc manquant de petite taille (< 15 cm)	ParMer_340-350_20131105_a_bmp	S1	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	340-350	ParMer_340-350	2016-03-21	a	bmm		x	2017-11-20	bloc manquant de taille moyenne (15 ≤ t < 30 cm)	ParMer_340-350_20160321_a_bmm	S1	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	340-350	ParMer_340-350	2016-02-22	a	bmp		x	2017-11-20	bloc manquant de petite taille (< 15 cm)	ParMer_340-350_20160222_a_bmp	S2	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	340-350	ParMer_340-350	2017-01-11	a	bmp		x	2017-11-20	bloc manquant de petite taille (< 15 cm)	ParMer_340-350_20170111_a_bmp	S1	réparé	2017-11-20	GERVEZ		ajout post consultation	
ParMer	340-350	ParMer_340-350	2015-10-28	a	bmp		x	2017-11-20	bloc manquant de petite taille (< 15 cm)	ParMer_340-350_20151028_a_bmp	S1	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	330-340	ParMer_330-340	2016-10-12	a	bmp		x	2017-11-20	bloc manquant de petite taille (< 15 cm)	ParMer_330-340_20161012_a_bmp	S2	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	330-340	ParMer_330-340	2016-10-12	b	bip		x	2017-11-20	plusieurs blocs instables contigus (supérieur ou égal à 5)	ParMer_330-340_20161012_b_bip	S2	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	310-320	ParMer_310-320	2016-02-22	a	bmp		x	2017-11-20	bloc manquant de petite taille (< 15 cm)	ParMer_310-320_20160222_a_bmp	S2	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	290-300	ParMer_290-300	2017-02-28	a	bic		x	2017-11-20	plusieurs blocs instables contigus (moins de 5)	ParMer_290-300_20170228_a_bic	S1	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	290-300	ParMer_290-300	2016-10-12	a	bmc		x	2017-11-20	plusieurs blocs manquants contigus (moins de 5)	ParMer_290-300_20161012_a_bmc	S1	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	280-290	ParMer_280-290	2015-10-28	a	bmp		x	2017-11-20	bloc manquant de petite taille (< 15 cm)	ParMer_280-290_20151028_a_bmp	S2	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	280-290	ParMer_280-290	2017-01-11	a	bip		x	2017-11-20	plusieurs blocs instables contigus (supérieur ou égal à 5)	ParMer_280-290_20170111_a_bip	S2	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	280-290	ParMer_280-290	2017-02-28	a	bmp		x	2017-11-20	bloc manquant de petite taille (< 15 cm)	ParMer_280-290_20170228_a_bmp	S2	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	250-260	ParMer_250-260	2016-10-12	a	bmp		x	2017-11-20	bloc manquant de petite taille (< 15 cm)	ParMer_250-260_20161012_a_bmp	S2	réparé	2017-11-20	GERVEZ		ajout post consultation	
ParMer	240-250	ParMer_240-250	2016-11-08	a	bmp		x	2017-11-20	bloc manquant de petite taille (< 15 cm)	ParMer_240-250_20161108_a_bmp	S2	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	240-250	ParMer_240-250	2017-02-28	b	bmp		x	2017-11-20	bloc manquant de petite taille (< 15 cm)	ParMer_240-250_20170228_b_bmp	S1	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	230-240	ParMer_230-240	2014-03-05	a	bmp		x	2017-11-20	bloc manquant de petite taille (< 15 cm)	ParMer_230-240_20140305_a_bmp	S2	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	230-240	ParMer_230-240	2017-01-11	a	bmp		x	2017-11-20	bloc manquant de petite taille (< 15 cm)	ParMer_230-240_20170111_a_bmp	S2	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	210-220	ParMer_210-220	2016-02-22	a	bmng		x	2017-11-20	bloc manquant de grande taille (≥ 30 cm)	ParMer_210-220_20160222_a_bmng	S1	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	210-220	ParMer_210-220	2013-11-06	c	bmm		x	2017-11-20	bloc manquant de taille moyenne (15 ≤ t < 30 cm)	ParMer_210-220_20131106_c_bmm	S1	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	210-220	ParMer_210-220	2016-03-10	a	bmc		x	2017-11-20	plusieurs blocs manquants contigus (moins de 5)	ParMer_210-220_20160310_a_bmc	P3	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	190-200	ParMer_190-200	2017-01-16	a	bmp		x	2017-11-20	bloc manquant de petite taille (< 15 cm)	ParMer_190-200_20170116_a_bmp	S2	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	180-190	ParMer_180-190	2015-02-04	a	bmc		x	2017-11-20	plusieurs blocs manquants contigus (moins de 5)	ParMer_180-190_20150204_a_bmc	S1	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	180-190	ParMer_180-190	2014-03-05	b	bim		x	2017-11-20	plusieurs blocs instables contigus (supérieur ou égal à 5)	ParMer_180-190_20140305_b_bim	S2	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	180-190	ParMer_180-190	2016-02-22	a	bmm		x	2017-11-20	bloc manquant de taille moyenne (15 ≤ t < 30 cm)	ParMer_180-190_20160222_a_bmm	S2	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	180-190	ParMer_180-190	2016-02-22	b	bmng		x	2017-12-05	bloc manquant de grande taille (≥ 30 cm)	ParMer_180-190_20160222_b_bmng	S2	réparé	2017-12-05	GERVEZ			
ParMer	170-180	ParMer_170-180	2015-10-28	a	bmp		x	2017-11-20	bloc manquant de petite taille (< 15 cm)	ParMer_170-180_20151028_a_bmp	S2	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	140-150	ParMer_140-150	2013-11-05	b	bmp		x	2017-11-20	bloc manquant de petite taille (< 15 cm)	ParMer_140-150_20131105_b_bmp	S1	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	130-140	ParMer_130-140	2016-02-22	a	bmp		x	2017-11-20	bloc manquant de petite taille (< 15 cm)	ParMer_130-140_20160222_a_bmp	S2	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	130-140	ParMer_130-140	2016-10-12	a	bmng		x	2017-11-20	bloc manquant de grande taille (≥ 30 cm)	ParMer_130-140_20161012_a_bmng	P3	réparé	2017-11-20	GERVEZ		ajout post consultation	
ParMer	110-120	ParMer_110-120	2014-03-05	a	bmp		x	2017-11-20	bloc manquant de petite taille (< 15 cm)	ParMer_110-120_20140305_a_bmp	S2	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	100-110	ParMer_100-110	2013-11-05	b	bmp		x	2017-11-20	bloc manquant de petite taille (< 15 cm)	ParMer_100-110_20131105_b_bmp	S2	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	060-070	ParMer_060-070	2015-01-20	a	bmp		x	2017-11-20	bloc manquant de petite taille (< 15 cm)	ParMer_060-070_20150120_a_bmp	S2	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	060-070	ParMer_060-070	2016-03-09	a	bmng		x	2017-11-20	bloc manquant de grande taille (≥ 30 cm)	ParMer_060-070_20160309_a_bmng	S1	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	050-060	ParMer_050-060	2013-11-05	a	bmp		x	2017-11-20	bloc manquant de petite taille (< 15 cm)	ParMer_050-060_20131105_a_bmp	S2	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	020-030	ParMer_020-030	2017-01-13	a	bmc		x	2017-11-20	plusieurs blocs manquants contigus (moins de 5)	ParMer_020-030_20170113_a_bmc	S2	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	170-180	ParMer_170-180	2017-03-21	a	bmp		x	2017-11-20	bloc manquant de petite taille (< 15 cm)	ParMer_170-180_20170321_a_bmp	S2	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	360-370	ParMer_360-370	2017-08-08	a	bmc		x	2017-11-20	plusieurs blocs manquants contigus (moins de 5)	ParMer_360-370_20170808_a_bmc	P3	réparé	2017-11-20	GERVEZ		ajout post consultation	
ParMer	350-360	ParMer_350-360	2017-04-24	a	bmp		x	2017-11-20	bloc manquant de petite taille (< 15 cm)	ParMer_350-360_20170424_a_bmp	S2	réparé	2017-11-20	GERVEZ		ajout post consultation	
ParMer	280-290	ParMer_280-290	2015-10-28	b	bmp		x	2017-11-20	bloc manquant de petite taille (< 15 cm)	ParMer_280-290_20151028_b_bmp	S2	réparé	2017-11-20	GERVEZ		ajout post consultation	
ParMer	240-250	ParMer_240-250	2017-02-28	a	bmp		x	2017-11-20	bloc manquant de petite taille (< 15 cm)	ParMer_240-250_20170228_a_bmp	S2	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	170-180	ParMer_170-180	2016-10-12	a	bmp		x	2017-11-20	bloc manquant de petite taille (< 15 cm)	ParMer_170-180_20161012_a_bmp	S2	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	080-090	ParMer_080-090	2014-03-05	a	bmp		x	2017-11-20	bloc manquant de petite taille (< 15 cm)	ParMer_080-090_20140305_a_bmp	S2	réparé	2017-11-20	GERVEZ			
ParMer	260-270	ParMer_260-270	2017-11-02	a	bmp		x	2017-11-20	bloc manquant de petite taille (< 15 cm)	ParMer_260-270_20171102_a_bmp	S2</						

Tableau 4. Liste des anomalies subsistantes après la campagne de travaux de novembre 2017

Secteur_digue	Troncon	ID_Troncon	Date_identification	Lettre_anomalie	Code_Type_anomalie	evolution_siancienne_anomalie	Anomalie n'est plus comptabilisée	Date nouvelle anomalie ou réparation	Type_anomalie	ID_anomalie	Niveau de priorité	Statut réparation	Date réparation définitive	Réalisation réparation par	précision statut réparation	Remarques pour travaux	Remarques après travaux
ParMer	320-330	ParMer_320-330	2013-11-05	a	bmm				bloc manquant de taille moyenne (15 ≤ t < 30 cm)	ParMer_320-330_20131105_a_bmm	S1	on réparé : ensablé				pierre tombée en août	
ParMer	300-310	ParMer_300-310	2016-02-22	a	bmc		x	2016-02-22	plusieurs blocs manquants contigus (moins de 5)	ParMer_300-310_20160222_a_bmc	P3	réparé	2016-02-22	ST			
ParMer	220-230	ParMer_220-230	2013-11-05	b	bmm				bloc manquant de taille moyenne (15 ≤ t < 30 cm)	ParMer_220-230_20131105_b_bmm	S1	on réparé : ensablé					
ParMer	210-220	ParMer_210-220	2013-11-06	b	bmm				bloc manquant de taille moyenne (15 ≤ t < 30 cm)	ParMer_210-220_20131106_b_bmm	S1	on réparé : ensablé					
ParMer	320-330	ParMer_320-330	2015-10-28	a	bmp				bloc manquant de petite taille (< 15 cm)	ParMer_320-330_20151028_a_bmp	S2						
ParMer	340-350	ParMer_340-350	2015-10-28	b	bmp				bloc manquant de petite taille (< 15 cm)	ParMer_340-350_20151028_b_bmp	S2						

Figure 4.

Réparation définitive de dommages

Anomalies répertoriées réparées - Parement côté mer

Travaux de réparation réalisés
en novembre 2017

Remarques

Il s'agissait de réparer les dommages subsistants ou apparus depuis les réparations de septembre 2015. La campagne visait à corriger l'ensemble des défauts inventoriés subsistants.

Trois anomalies prévues n'ont pas été corrigées, parcequ'elles n'étaient pas accessibles (ensablées).

Légende

Anomalies répertoriées réparées



- prévue et réalisée
- non prévue et réalisée
- (prévue et non réalisée)

non représentées par diagramme mais nombres indiqués en rouge

Taille des diagrammes proportionnelle au nombre d'anomalies

- 1
- 5

Anomalies répertoriées non réparées

- 1 nombre d'anomalies dont la réparation était prévue mais n'a pas été réalisée (nombre en face du tronçon concerné)

190-200 numéro du tronçon

10

50 Distances en mètres depuis la cale au nord de la digue (rue des pêcheurs)

100

nombre d'anomalies : 66
pourcentage du nombre total : 100%

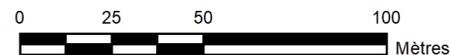
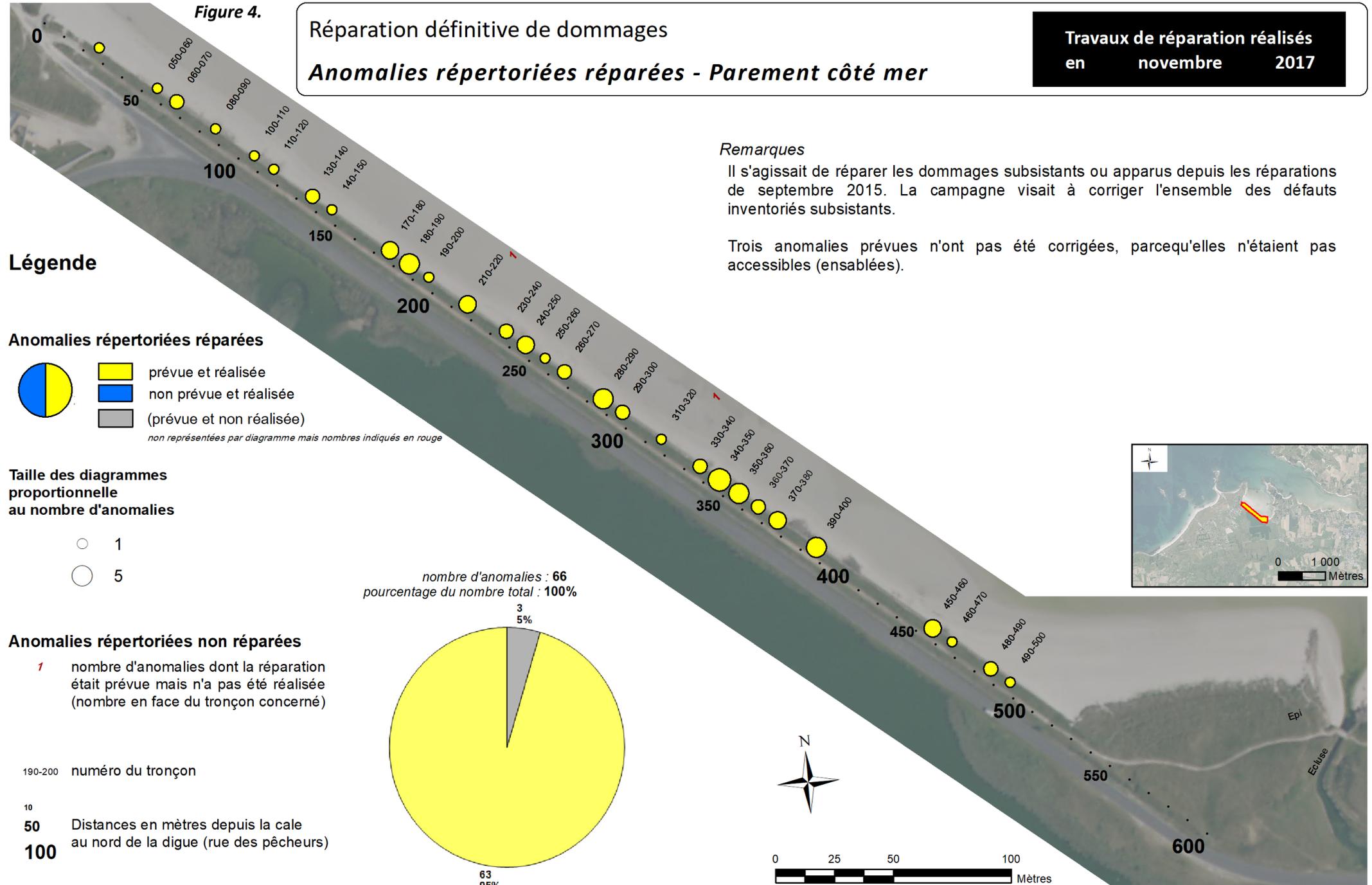
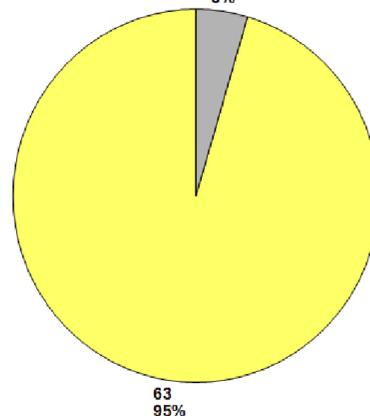


Figure 5.

Réparation définitive de dommages

Défauts non répertoriés réparés - Parement côté mer

Travaux de réparation réalisés
en novembre 2017

Remarque

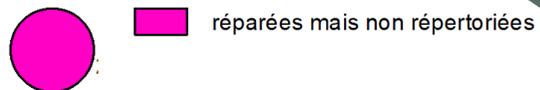
Il s'agissait de réparer les dommages subsistants ou apparus depuis les travaux de septembre 2015.

L'entreprise GERVEZ a de plus réparé quatre petits défauts qui n'étaient pas répertoriés comme anomalies (interstices larges, petits blocs manquants) par l'ajout de mortier ou de mortier et blocs.

Certains de ces défauts ont été corrigés ou parfois en plus de l'anomalie répertoriée signalée.

Légende

Anomalies non répertoriées réparées



Taille des diagrammes proportionnelle au nombre d'anomalies

- 1
- 2

190-200 numéro du tronçon

10
50 Distances en mètres depuis la cale
100 au nord de la digue (rue des pêcheurs)

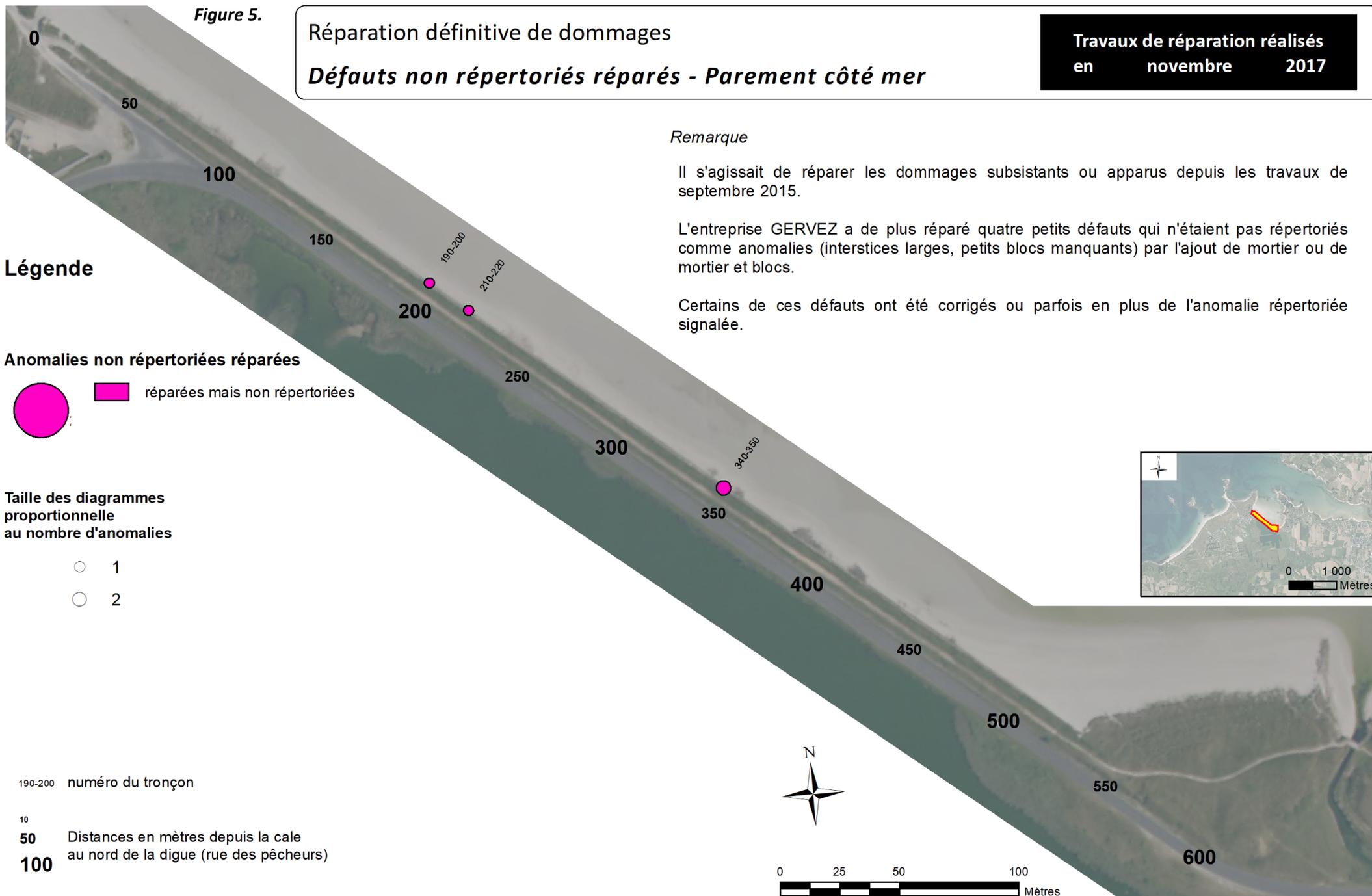
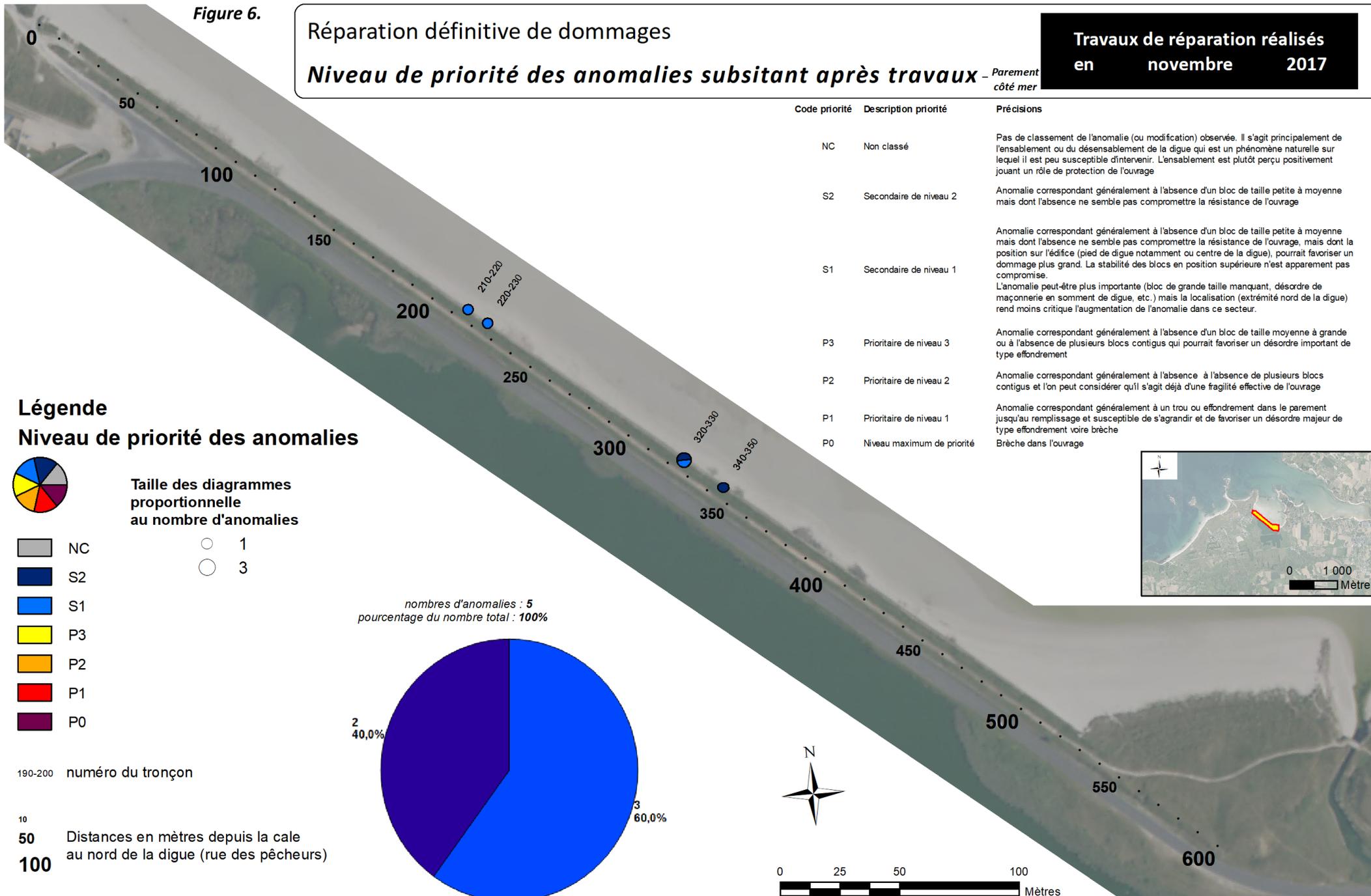


Figure 6.

Réparation définitive de dommages

Niveau de priorité des anomalies subsistant après travaux - Parement côté mer

Travaux de réparation réalisés
en novembre 2017



Légende

Niveau de priorité des anomalies



Taille des diagrammes proportionnelle au nombre d'anomalies

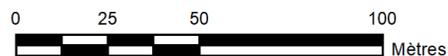
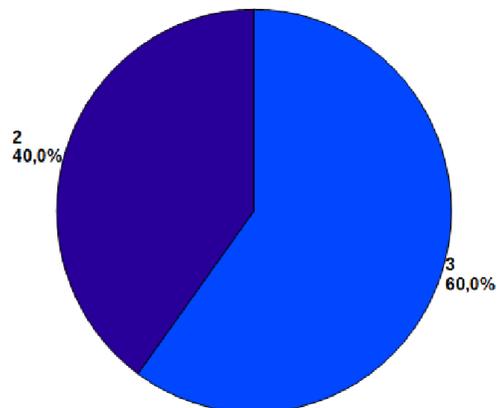


- NC
- S2
- S1
- P3
- P2
- P1
- P0

190-200 numéro du tronçon

10
50 Distances en mètres depuis la cale au nord de la digue (rue des pêcheurs)
100

nombre d'anomalies : 5
pourcentage du nombre total : 100%



III - Travaux complémentaires à envisager

Cette campagne de travaux visait à corriger les dommages survenus ou subsistants côté mer. Cette campagne de travaux a donc permis de rendre l'ensemble de la digue dans un état satisfaisant. Il n'est donc pas envisagé de travaux complémentaires pour le moment.

Les quelques défauts subsistants côté mer pourront être corrigés ultérieurement lorsque de nouvelles dégradations apparaîtront. Un bilan sera fait en fin d'hiver / début du printemps.

Sauf dommages importants lors des marées hivernales de 2018, nous pourrions envisager de prévoir en sortie d'hiver un entretien sous la forme de marché de quelques milliers d'euros visant à combler les défauts présents en fin d'hiver ou de réaliser cet entretien par les services techniques s'il n'y a que quelques défauts. Nous l'avons envisagé dans le rapport de travaux de 2015 et c'est tout à fait ce type de travaux qui a été conduit lors de cette campagne, à l'exclusion de la reprise du muret au niveau de l'enrochement.

Un arrachage de la végétation herbacée recouvrant les cents premiers mètres de la digue côté terre était envisagé dans le cadre d'un chantier bénévole mais n'a pas été réalisé.

Le platelage en bois pour accéder à la digue rue des pêcheurs afin de faciliter l'accès et stabiliser le sable et la végétation à cet endroit, a par contre été posé en 2016, ainsi que des barrières d'ensablement au bout de la digue pour stabiliser la dune et éviter son érosion par piétinement.

IV - Couverture médiatique des travaux

Aucune couverture médiatique n'est à signaler pour ces travaux.

Annexe I - Facture des travaux pour les réparations de la digue

ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENT

Construction Extension Rénovation

GERVEZ



Le Dirou - 29880 GUISSENY - 02 98 25 61 43

constructions.gervez@wanadoo.fr - www.constructionsgervez.com

Facture N° : F1718-027

GUISSENY, le 20/11/2017

Adresse du chantier

- CONSERVATOIRE DU LITTORAL
Digue
29880 GUISSENY

Adresse de facturation

- CONSERVATOIRE DU LITTORAL
8, quai gabriel Péri
BP 60474
22194 PLERIN CEDEX

Descriptif des travaux

Travaux de consolidation de la digue du POLDER au CURNIC - GUISSENY

	Description	Qté	U	PV HT	Montant HT	TVA
1	<u>REPRISE DU MUR</u>					
1.1	Reprise maçonnerie hourdée au mortier de chaux pour reprendre l'extrémité Nord Ouest de mur côté mer sur environ 5ml	1,00	PF	1 350,00	1 350,00	20,00
1.2	Réalisation d'une arase béton "Normalisée Marnage" type XS3 C35/45 D10 S3 fibré sur ce mur environ 5ml	1,00	PF	550,00	550,00	20,00
	TOTAL <u>REPRISE DU MUR</u>				1 900,00	
2	<u>REPARATION DES DEFAUTS SECONDAIRES COTE MER</u>					
2.1	Réparations des petits dommages le long du parement mer (une soixantaine)	1,00	PF	640,00	640,00	20,00
	TOTAL <u>REPARATION DES DEFAUTS SECONDAIRES COTE MER</u>				640,00	

ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENT

Construction Extension Rénovation

GERVEZ



Le Dirou - 29880 GUISSENY - 02 98 25 61 43

constructions.gervez@wanadoo.fr - www.constructionsgervez.com

Facture N° : F1718-027

GUISSENY, le 20/11/2017

Adresse du chantier

- CONSERVATOIRE DU LITTORAL
Digue
29880 GUISSENY

Adresse de facturation

- CONSERVATOIRE DU LITTORAL
8, quai gabriel Péri
BP 60474
22194 PLERIN CEDEX

Taux	Base	Montant
0,00		
20,00	2 540,00	508,00
0,00		
0,00		

Total HT	2 540,00
TVA	508,00
Total TTC	3 048,00
Acompte	0,00
Net à payer	3 048,00 €

Clause de réserve de propriété :

Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et en accessoires. Le défaut de paiement de l'une ou quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens.

Escompte pour règlement anticipé: 0% En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible(Décret 2009-138 du 9/02/ 2009) et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera appliquée(art L441-6)

**Annexe II - Arrêté préfectoral portant autorisation de
circulation et de stationnement de véhicules
terrestres à moteur sur l'estran au lieu-dit
« Le Curnic » sur le littoral de la commune de
Guissény**

PRÉFET DU FINISTÈRE

Direction départementale
des territoires et de la mer

Délégation à la mer et au littoral

Pôle littoral et affaires maritimes de Brest

ADOC n° 29-29077-0069

Arrêté préfectoral
portant autorisation temporaire
de circulation et de stationnement de véhicules terrestres à moteur
sur l'estran au lieu-dit « Aod An Dig »
sur le littoral de la commune de Guissény

Le préfet du Finistère
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

- VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L. 2122-1 et suivants,
- VU le code du domaine de l'État,
- VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 321-9 et suivants, L. 362-1 et suivants, L. 414-4 et suivants, R. 414-19 et suivants,
- VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2212-1 et suivants,
- VU l'arrêté n° 2011-9634 du 18 mai 2011 du préfet de la région Bretagne fixant la liste locale des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2013259-0003 du 16 septembre 2013 relatif à la délivrance des autorisations de circulation et de stationnement des véhicules terrestres à moteur sur le domaine public maritime naturel dans le département du Finistère,
- VU la demande de la commune de Guissény du 12 octobre 2017 sollicitant l'autorisation de faire circuler et stationner des véhicules terrestres à moteur au lieu-dit « Aod An Dig » sur le littoral de la commune de Guissény pour la réalisation de travaux de réparation de la digue du polder du Curnic,
- VU l'évaluation des incidences de la circulation et du stationnement de véhicules terrestres à moteur en site Natura 2000,
- VU l'avis du maire de Guissény du 12 octobre 2017,

CONSIDÉRANT que la nature des travaux prévus rend indispensable la circulation et le stationnement de véhicules terrestres à moteur sur le domaine public maritime,

SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer,

ARRETE

Article 1

La commune de Guissény, représentée par Monsieur RAPIN Raphaël, dénommée ci-après sous le nom de bénéficiaire, est autorisée à faire circuler et stationner des véhicules terrestres à moteur pendant les travaux susvisés effectués par l'entreprise GERVEZ (Le Dirou – 29880 Guissény) du 8 novembre 2017 au 31 décembre 2017 de 08h00 à 19h00, de manière temporaire et révocable sur l'estran au lieu-dit « Aod An Dig » sur le littoral de la commune de Guissény dans les limites du plan ci-annexé et les conditions fixées ci-après.

Aucun dépôt, aucune excavation, ni emprise ne sera réalisé sur le domaine public maritime.

Article 2

Seuls sont autorisés, hors des zones dunaires, la circulation et le stationnement de 9 (neuf) véhicules terrestres à moteur de type :

- Iveco benne 19 T, immatriculé 4244-YV-29,
- Iveco Daily, immatriculé 7572-ZL-29,
- Peugeot Boxer, immatriculé 451-AEB-29,
- Peugeot Boxer, immatriculé 452-AEB-29,
- Renault Trafic, immatriculé BQ-359-WE,
- JCB mini pelle, châssis n° 759941,
- Manitou chariot élévateur MT 1340, châssis n° 202292,
- Manitou MT 1337 SLT, châssis n° 142816,
- Tractopelle Case 580 ST, n° série NFHH2059.

Ces véhicules accéderont et évolueront sur le site conformément aux indications portées sur le plan ci-annexé.

Le stationnement sur l'estran est interdit. Il ne sera toléré qu'aux périodes travaillées.

Article 3

Le bénéficiaire ou tout conducteur des véhicules susvisés devra impérativement :

- respecter toutes les prescriptions du présent arrêté,
- veiller au respect de l'environnement, particulièrement en ne portant pas atteinte aux espaces dunaires en haut d'estran,
- veiller à ce que les véhicules utilisés soient dans un état de fonctionnement conforme à la réglementation en vigueur afin d'éviter notamment toute pollution par hydrocarbures sur le domaine public,
- respecter l'utilisation de l'accès autorisé indiqué sur le plan ci-annexé pour accéder à l'estran (cale de la rue des Pêcheurs),
- s'informer des conditions de marée et de visibilité permettant la circulation et le stationnement des véhicules terrestres à moteur dans des conditions satisfaisantes,
- veiller à la libre circulation des piétons sur l'estran,
- prendre toutes les mesures de sécurité sur le site et durant toute la durée d'occupation du domaine public maritime afin d'avertir les piétons de la présence et de la circulation du des véhicules terrestres à moteur,
- adapter sur le domaine public maritime la vitesse de circulation des véhicules susvisés qui ne pourra pas être supérieure à 15 km/h,
- allumer les feux de croisement du des véhicules visés à l'article 2 et les équiper d'un gyrophare pour circuler sur le domaine public maritime, sans provoquer de gêne aux autres usagers,

- enlever les véhicules, visés à l'article 2, du domaine public maritime en dehors des périodes travaillées,
- équiper les engins de chenilles en caoutchouc ou pneus à basse pression,
- mettre à disposition, sur le site, des buvards absorbants ou tout autre matériel permettant d'absorber toute pollution accidentelle,
- définir le parcours en fonction des habitats sensibles,
- présenter l'autorisation à toute réquisition.

Article 4

Tout accès sur le domaine public maritime de véhicules terrestres à moteur autres que ceux expressément autorisés à l'article 2 est, et demeure interdit.

Article 5

Cette autorisation vaut agrément de la part du bénéficiaire en ce qui concerne toute réparation concernant les dommages ou dégradations qui pourraient éventuellement être causés par la circulation ou le stationnement des véhicules sur le domaine public maritime.

Article 6

Le bénéficiaire est tenu de se conformer en tout temps aux lois, règlements et règles existants ou à intervenir.

Article 7

Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour le bénéficiaire ou à compter de sa publication pour les tiers intéressés :

- d'un recours gracieux auprès du préfet du Finistère ou hiérarchique auprès du ministre concerné ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception par l'autorité administrative vaut décision implicite de rejet ; la décision rejetant ce recours peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception d'une décision expresse ou de la date à laquelle naît une décision implicite ;
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rennes.

Article 8

Le secrétaire général de la préfecture du Finistère, le directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère, le commandant du groupement de gendarmerie du Finistère, le maire de Guissény, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur l'accès à l'estran et en mairie de Guissény.

A Brest, le 7 novembre 2017

pour le préfet du Finistère et par délégation,
la chef du pôle littoral et affaires maritimes de Brest,

Jacqueline DEJARDIN



Le présent arrêté a été notifié le **07 NOV. 2017**
la chef du pôle littoral et affaires maritimes de Brest,

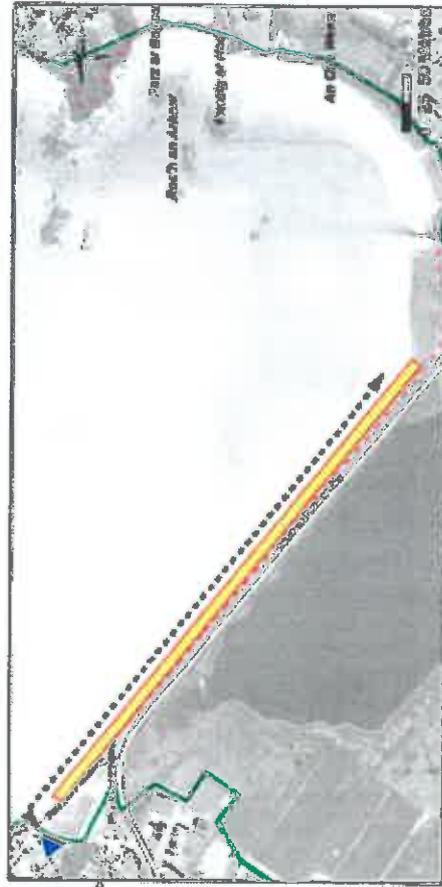
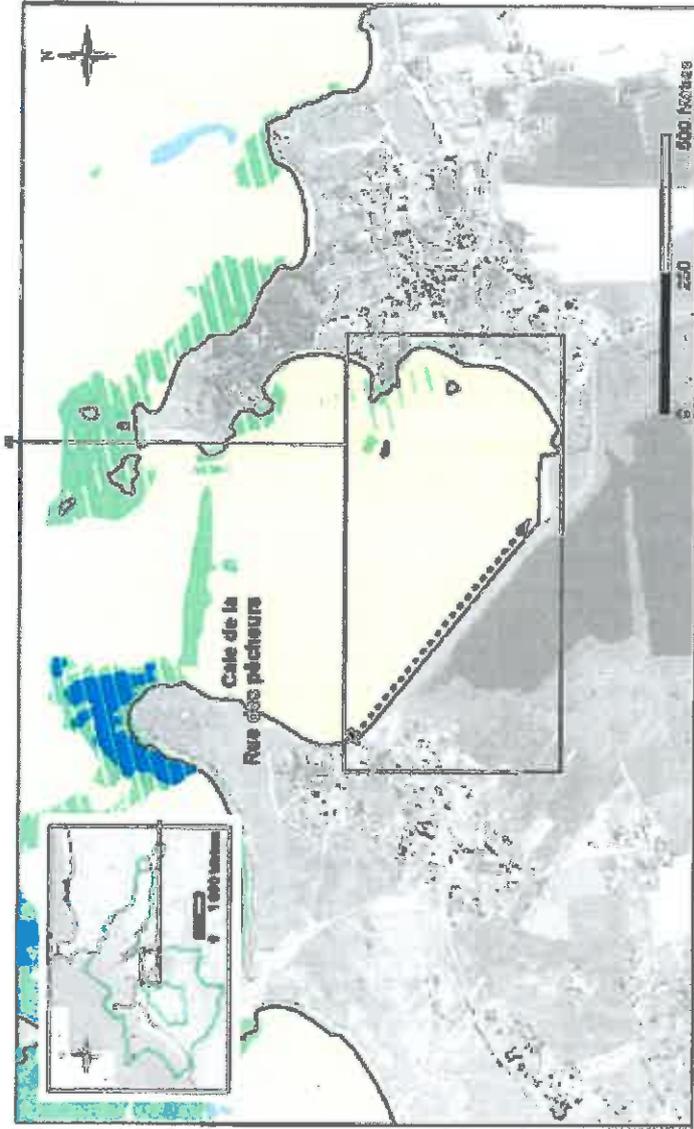
Jacqueline DEJARDIN



Destinataires :

- Bénéficiaire de l'autorisation
- Groupement de gendarmerie du Finistère – 12 rue de la Tour d'Auvergne – 29000 QUIMPER
- Gendarmerie de Lannilis
- Office national de la chasse et de la faune sauvage – 50 rue du Président Sadate – 29000 QUIMPER
- Service départemental d'incendie et de secours de Quimper - 58 avenue de Keradenec 29337 QUIMPER cedex
- Direction départementale des territoires et de la mer/ délégation à la mer et au littoral/ service du littoral
- Direction départementale des territoires et de la mer/ délégation à la mer et au littoral/ pôle littoral et affaires maritimes de Brest

Annexe à l'arrêté préfectoral portant autorisation temporaire de circulation et de stationnement de véhicules terrestres à moteur sur l'éstran au lieu-dit « Aod An Dig » sur le littoral de la commune de Guissény



Légende :

- ▲ Accès obligatoire (cale de la rue des Pêcheurs)
- ◄-----► Zone de circulation
- ▬ Localisation des réparations

A Brest, le 7 novembre 2017
pour le préfet du Finistère et par délégation,
la chef du pôle littoral et affaires maritimes de Brest,

Jacqueline DEJARDIN

Annexe III - Planches photographiques avant et après travaux

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23



Identification des réparations réalisées :

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23



Identification des réparations réalisées :

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé



Dommages à réparer

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23



Identification des réparations réalisées :



Prévue et réalisée

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28

ParMer_030-040



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23

ParMer_030-040



Identification des réparations réalisées :

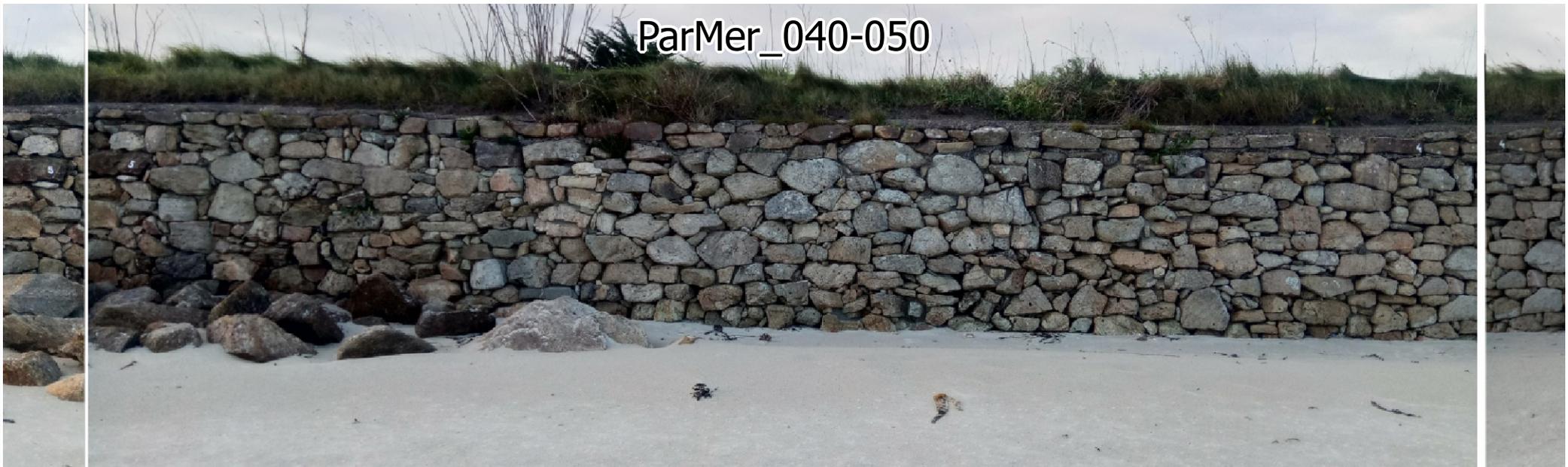
SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23



Identification des réparations réalisées :

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé



Dommages à réparer

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23



Identification des réparations réalisées :



Prévue et réalisée

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé



Dommages à réparer



Dommages à réparer mais ayant fait l'objet d'une réparation temporaire et pouvant ne pas être distingués au premier coup d'oeil

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23



Identification des réparations réalisées :



Prévue et réalisée

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23



Identification des réparations réalisées :

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé

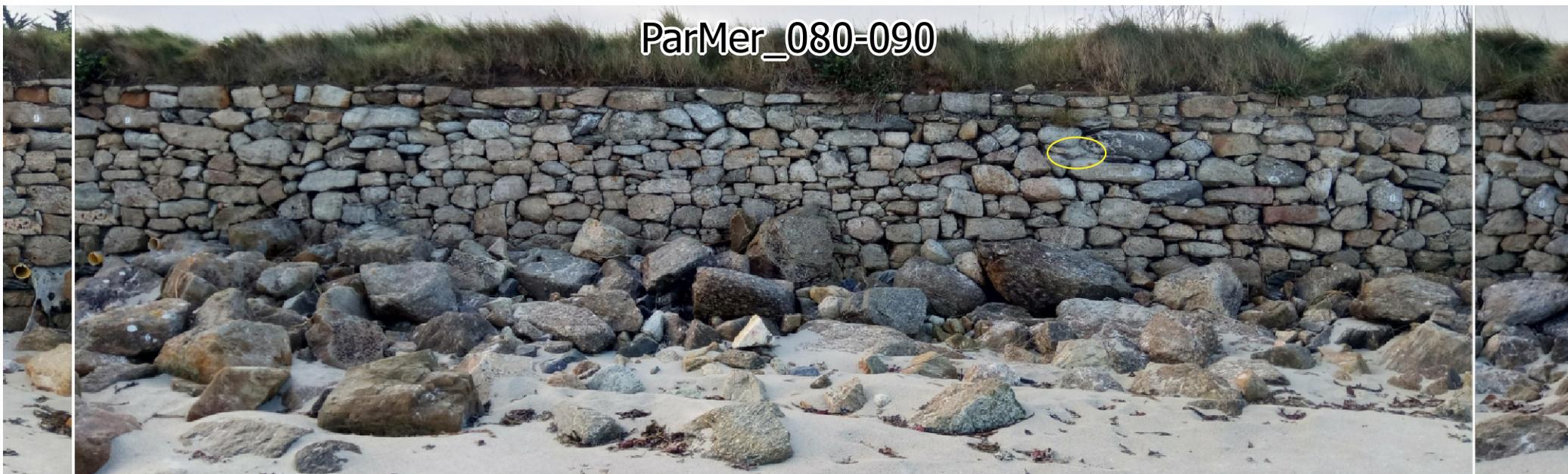


Dommages à réparer



Dommages à réparer mais ayant fait l'objet d'une réparation temporaire et pouvant ne pas être distingués au premier coup d'œil

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23



Identification des réparations réalisées :



Prévue et réalisée

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28



ParMer_090-100

Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23



ParMer_090-100

Identification des réparations réalisées :

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé



Dommages à réparer

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23



Identification des réparations réalisées :



Prévue et réalisée

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé



Dommages à réparer

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23



Identification des réparations réalisées :



Prévue et réalisée

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28

ParMer_120-130



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé

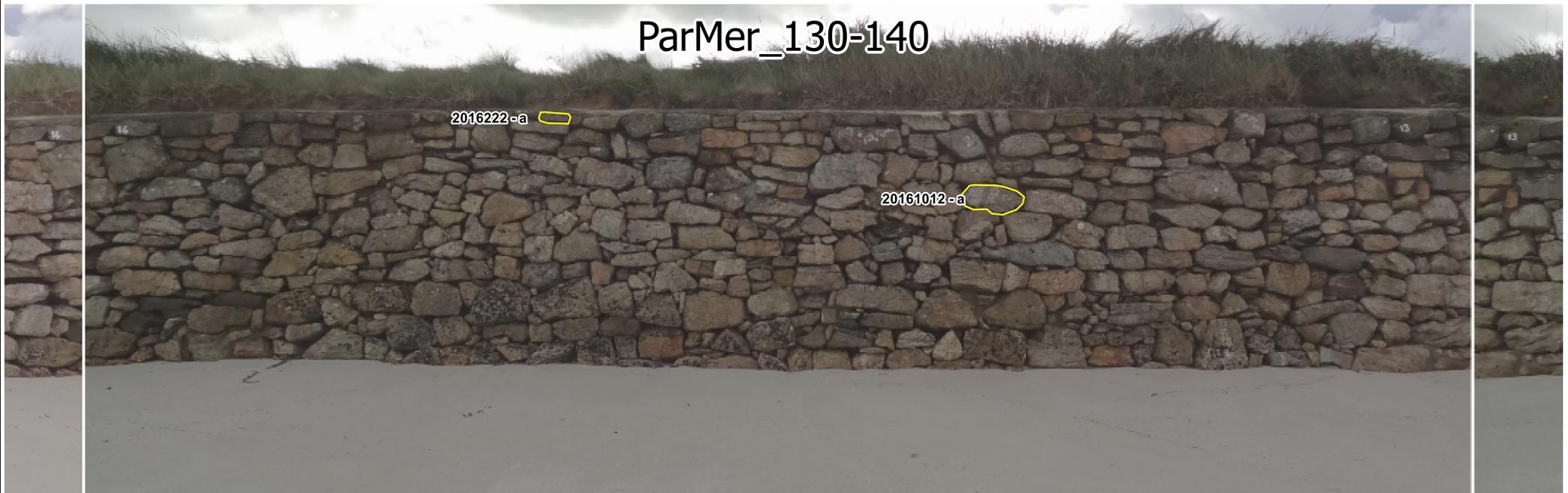
SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23

ParMer_120-130



Identification des réparations réalisées :

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé

 Dommages à réparer

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23



Identification des réparations réalisées :

 Prévues et réalisées

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28

ParMer_140-150



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé



Dommages à réparer

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23

ParMer_140-150



Identification des réparations réalisées :



Prévue et réalisée

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23



Identification des réparations réalisées :

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23



Identification des réparations réalisées :

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28

ParMer_170-180



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé

 Dommages à réparer

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23

ParMer_170-180



Identification des réparations réalisées :

 Prévues et réalisées

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé

 Dommages à réparer

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23



Identification des réparations réalisées :

 Prévues et réalisées

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé

 Dommages à réparer

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23



Identification des réparations réalisées :

 Prévues et réalisées  Non inventoriées et réalisées

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23



Identification des réparations réalisées :

 Prévues et réalisées  Non inventoriées et réalisées

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé



Dommages à réparer

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23



Identification des réparations réalisées :



Prévue et réalisée



Non inventoriée et réalisée



Prévue et non réalisée (non accessible : ensablement)

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28

ParMer_220-230

2013115-b



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé



Dommages à réparer

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23

ParMer_220-230

Identification des réparations réalisées :



Prévue et non réalisée (non accessible : ensablement)

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28

ParMer_230-240



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé

 Dommages à réparer

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23

ParMer_230-240



Identification des réparations réalisées :

 Prévues et réalisées

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28

ParMer_240-250



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé



Dommages à réparer



Dommages à réparer mais ayant fait l'objet d'une réparation temporaire et pouvant ne pas être distingués au premier coup d'œil

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23

ParMer_240-250



Identification des réparations réalisées :



Prévue et réalisée

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28

ParMer_250-260



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé



Dommages à réparer

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23

ParMer_250-260



Identification des réparations réalisées :



Prévue et réalisée

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé



Dommages à réparer

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23



Identification des réparations réalisées :



Prévue et réalisée

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23



Identification des réparations réalisées :

 Prévues et réalisées

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28

ParMer_280-290



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé

 Dommages à réparer

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23

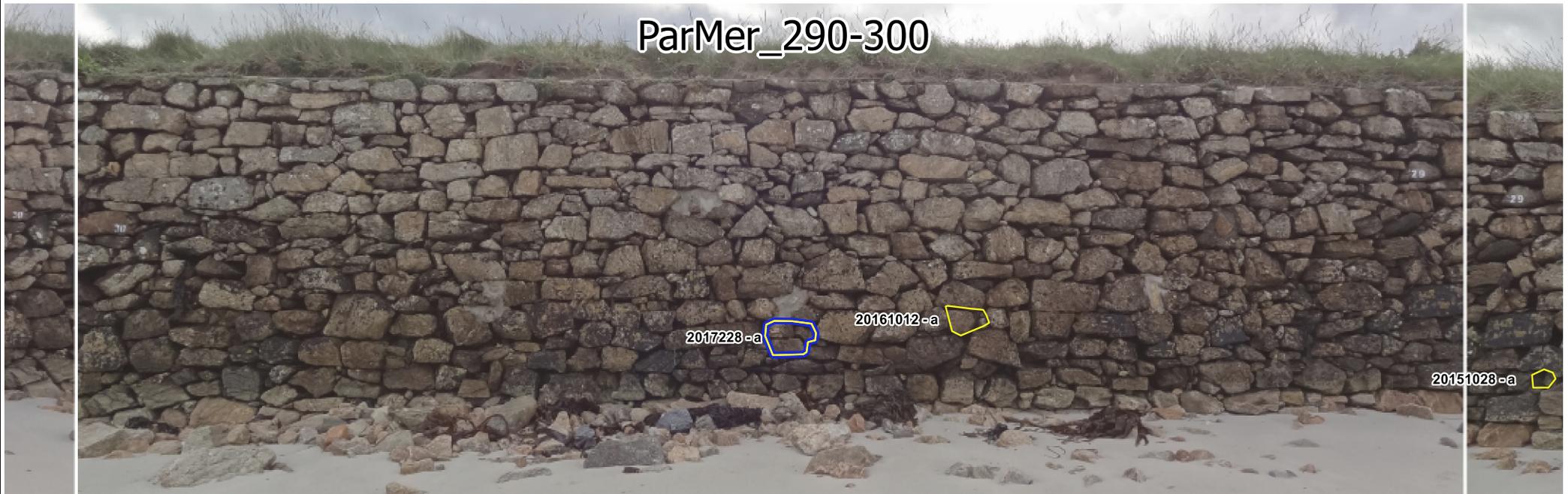
ParMer_280-290



Identification des réparations réalisées :

 Prévues et réalisées

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé



Dommages à réparer



Dommages à réparer mais ayant fait l'objet d'une réparation temporaire et pouvant ne pas être distingués au premier coup d'œil

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23



Identification des réparations réalisées :



Prévue et réalisée

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23



Identification des réparations réalisées :

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé



Dommmages à réparer

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23



Identification des réparations réalisées :



Prévue et réalisée

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé



Dommmages à réparer

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23



Identification des réparations réalisées :



Prévue et non réalisée (non accessible : ensablement)

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28

ParMer_330-340



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé

 Dommages à réparer

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23

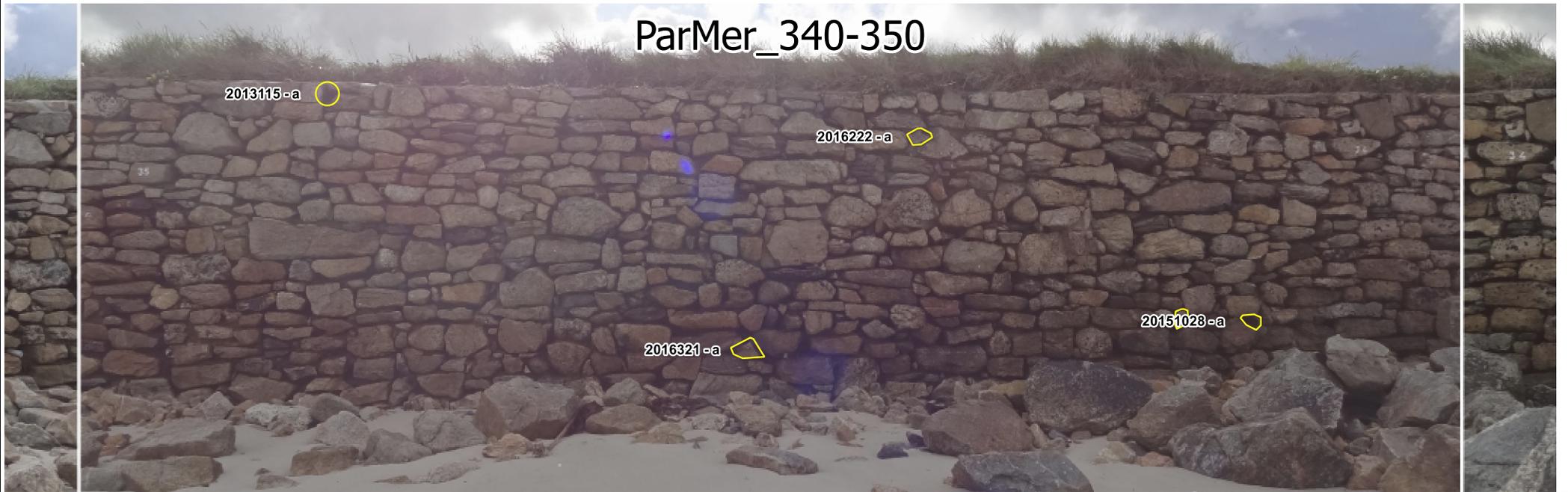
ParMer_330-340



Identification des réparations réalisées :

 Prévues et réalisées  Prévues et non réalisées (non accessible : ensablement)

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé

 Dommages à réparer

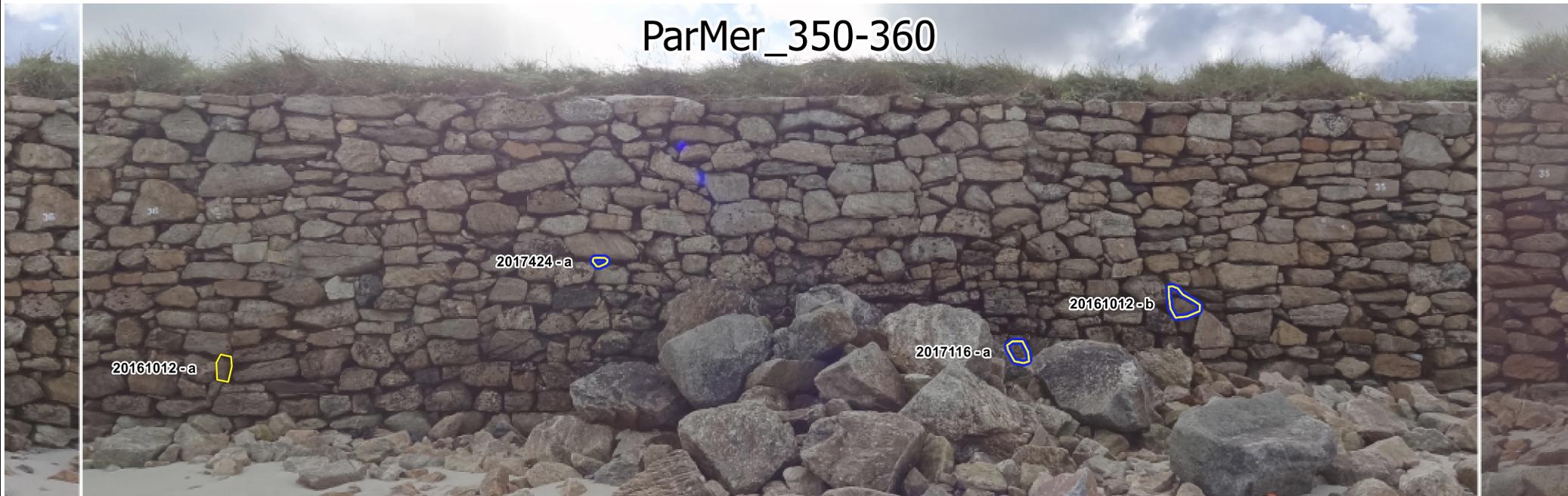
SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23



Identification des réparations réalisées :

 Prévues et réalisées  Non inventoriées et réalisées

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé

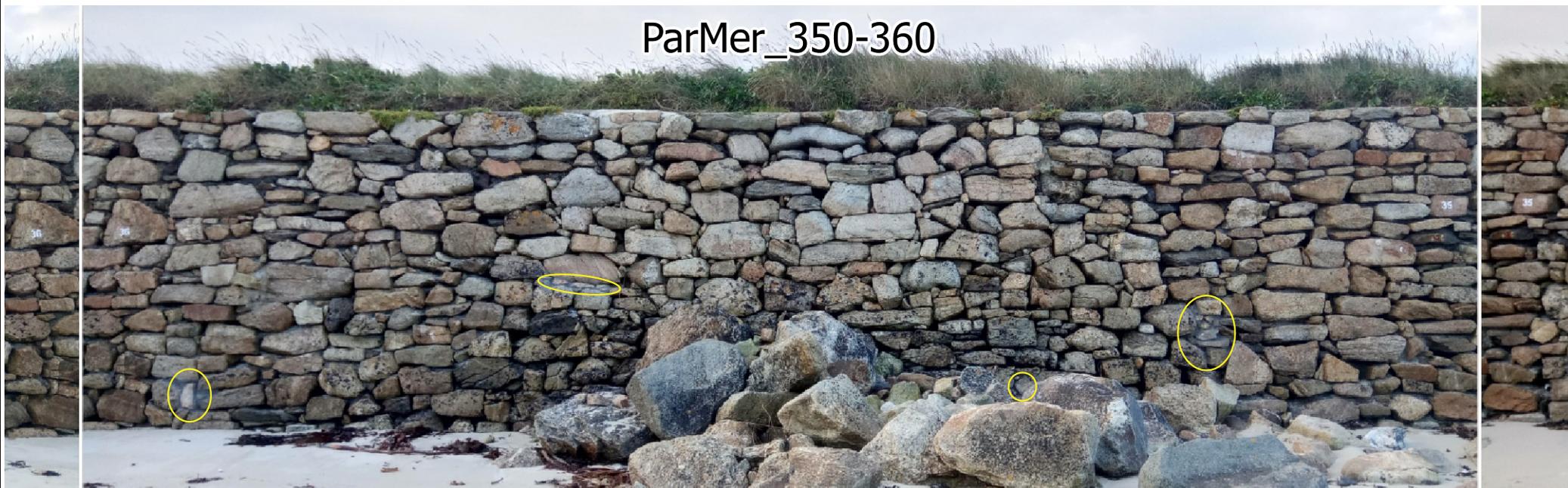


Dommages à réparer



Dommages à réparer mais ayant fait l'objet d'une réparation temporaire et pouvant ne pas être distingués au premier coup d'oeil

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23



Identification des réparations réalisées :



Prévue et réalisée

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28

ParMer_360-370



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé



Dommages à réparer



évolution (en général agrandissement du dommage)

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23

ParMer_360-370



Identification des réparations réalisées :



Prévue et réalisée

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé



Dommages à réparer



Dommages à réparer mais ayant fait l'objet d'une réparation temporaire et pouvant ne pas être distingués au premier coup d'œil

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23



Identification des réparations réalisées :



Prévue et réalisée

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23

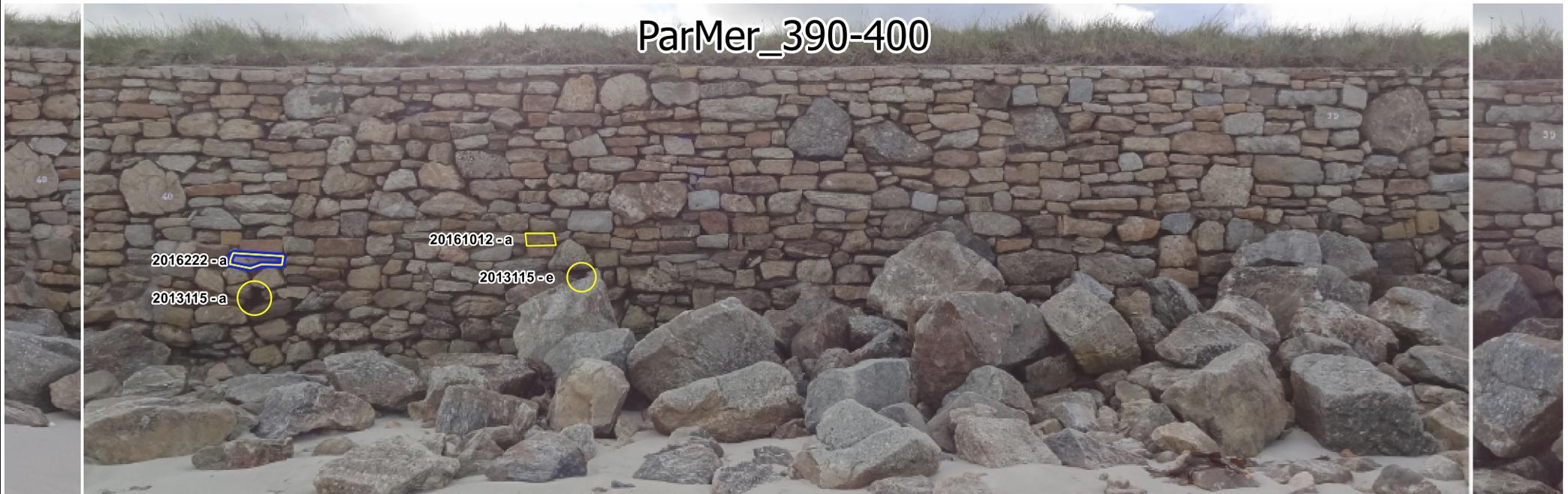


Identification des réparations réalisées :

 Prévues et réalisées

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28

ParMer_390-400



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé



Dommages à réparer



Dommages à réparer mais ayant fait l'objet d'une réparation temporaire et pouvant ne pas être distingués au premier coup d'œil

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23

ParMer_390-400



Identification des réparations réalisées :



Prévue et réalisée

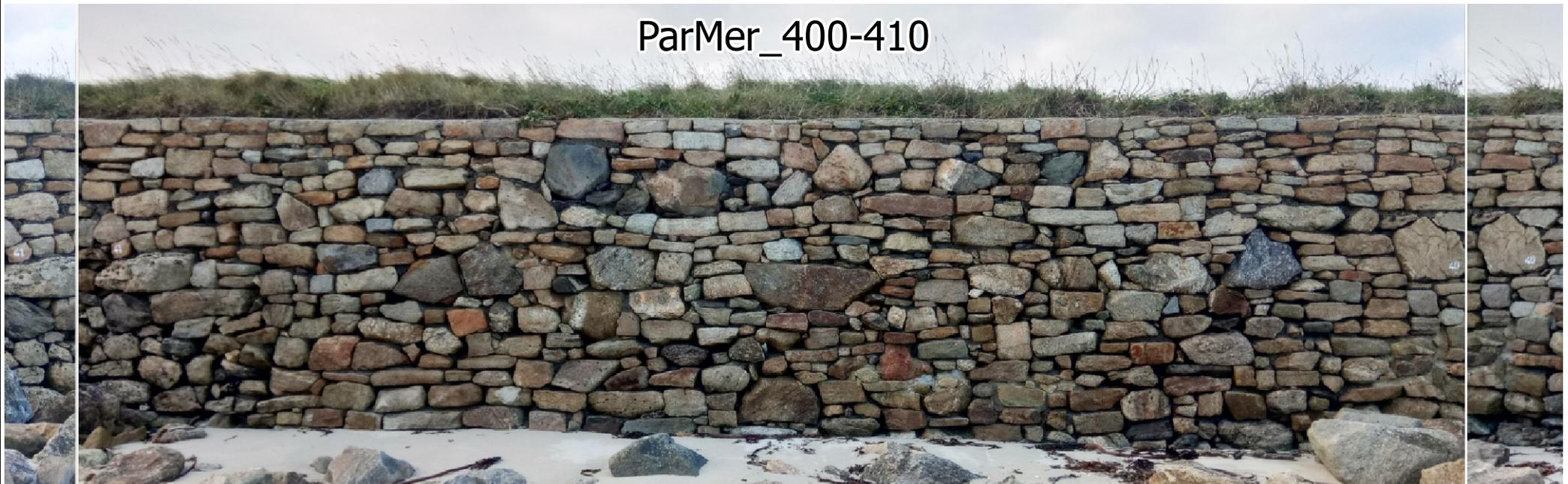
SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23



Identification des réparations réalisées :

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28

ParMer_410-420



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23

ParMer_410-420



Identification des réparations réalisées :

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23



Identification des réparations réalisées :

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23



Identification des réparations réalisées :

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23



Identification des réparations réalisées :

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé



Dommages à réparer

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23



Identification des réparations réalisées :



Prévue et réalisée

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé



Dommages à réparer



Dommages à réparer mais ayant fait l'objet d'une réparation temporaire et pouvant ne pas être distingués au premier coup d'œil

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23



Identification des réparations réalisées :



Prévue et réalisée

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28

ParMer_470-480



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23

ParMer_470-480



Identification des réparations réalisées :

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28

ParMer_480-490



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé



Dommages à réparer

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23

ParMer_480-490



Identification des réparations réalisées :



Prévue et réalisée

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28

ParMer_490-500



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé



Dommages à réparer

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23

ParMer_490-500



Identification des réparations réalisées :



Prévue et réalisée

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28

ParMer_500-510



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23

ParMer_500-510



Identification des réparations réalisées :

SITUATION AVANT TRAVAUX (dommages relevés au 2017-11-08) / Référentiel photo du 2015-10-28



Identification des dommages à réparer :

20141028 : date à laquelle l'anomalie/dommage a été relevé

SITUATION APRES TRAVAUX (réparations et dommages relevés au 2017-11-23) / Référentiel photo du 2017-11-23



Identification des réparations réalisées :